

Vingt concurrents traitèrent la question proposée; mais aucun d'eux n'ayant parfaitement rempli les vues de l'Académie, le prix fut retiré.

Un des auteurs proposa d'employer les ouvriers au lavage des sables du Rhône et à l'extraction des paillettes d'or qu'il doit renfermer; mais l'expérience a appris que rien n'y était plus stérile que cette recherche, puisqu'une compagnie, formée pour cette entreprise, et qui avait établi le chef-lieu de ses travaux à Roquemaure, au-dessus du pont Saint-Esprit, avait été forcée de les abandonner.

Un autre veut qu'on assujettisse les ouvriers à des lois somptuaires, et que l'on force citoyens et magistrats à se vêtir de soie.

Un autre, dont le mémoire est écrit en latin et sur parchemin, pense que l'emploi du chanvre, depuis l'instant où il a été roui jusqu'à ce qu'il soit ouvré en cordages et en toile, est la manière la plus sûre et la moins dispendieuse d'occuper les ouvriers de tout âge.

Un autre propose aux négociants de former un fonds pécuniaire pour faire travailler mille fabricants dans une saison de disette; les produits seraient emmagasinés, pour être ensuite vendus dans un temps propice.

Les Mémoires des vingt concurrents doivent être maintenant encore dans la bibliothèque de l'Académie de Lyon, au Palais des Arts.

Deux lettres ont paru dans le *Censeur* au sujet de la non exécution des volontés du major général Martin. Elles méritent d'être rapportées à cause des détails qu'elles contiennent.

Voici la première :

L'institution de la Martinière devait s'appliquer aux filles comme aux garçons (*article 25 du testament*). Il n'y a que les garçons qui jouissent du bienfait, quel qu'il soit, et l'on en prive la portion de la société qui en éprouve le plus de besoin.

L'établissement devait être fondé sur la place Saint-Saturnin et non ailleurs (*article 25 du testament*). La raison en est évidente et sensible. C'est précisément ailleurs que, en absorbant la plus grande partie de la dotation, on a fondé La Martinière.

Ces dispositions n'étaient point facultatives; elles étaient exigées, impératives, absolues; elles devaient être sacrées: on les a violées.

Ce n'est pas tout encore.

Le général Martin consacre une somme importante à la délivrance des prisonniers; mais il veut, par un sentiment bien naturel sans doute, que cette